

Zeitschrift: Folklore suisse : bulletin de la Société suisse des traditions populaires = Folclore svizzero : bollettino della Società svizzera per le tradizioni popolari

Herausgeber: Société suisse des traditions populaires

Band: 78 (1988)

Heft: 2-3

Rubrik: Communiqué

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Résumé: Le Val Calanca, une des vallées méridionales italophones des Grisons était parmi les vallées alpestres pauvres l'une des plus pauvres. D'anciens textes attestent l'émigration temporaire de ses habitants. Bon nombre d'entre eux partaient vers le nord comme vitriers, d'autres récoltaient la résine de conifères, notamment d'épicéa et de sapin, pour la vendre en Allemagne du sud et en Autriche.

Une entaille faite à la hache dans le tronc faisait s'écouler la sève des conifères qui durcissait au contact de l'air. La résine durcie, détachée de l'arbre et récoltée dans des paniers était ultérieurement séchée à petit feu dans des fourneaux d'argile.

La clientèle était nombreuse: les fabricants de savon, les tonneliers, les charreliers, les cordiers et les cordonniers entre autres étaient parmi les clients. Il est intéressant de constater que des gens du Val Calanca se sont même établis comme fabricants de savon, en Bavière notamment. Une liste d'émigrés de cette vallée complète l'article.

R. C. S.

Communiqué

L'Académie suisse des Sciences humaines nous prie de publier le texte suivant:

Encouragement de la relève, afin de parvenir à repourvoir les chaires qui deviendront vacantes prochainement dans les universités suisses.

La statistique universitaire montre clairement que, dans les années 90, de nombreuses chaires devront être repourvues dans les universités suisses. Les nombreux professeurs, qui ont occupé les chaires nouvellement créées à la faveur de l'expansion universitaire des années 60 et 70, sont en passe d'atteindre l'âge de la retraite. La relève devrait se constituer au cours de ces années. Pour l'encourager, le Fonds national suisse (FNRS) met à disposition des moyens financiers considérables. Ceux-ci ne sont pourtant pas suffisamment sollicités dans le domaine des sciences humaines.

Ainsi, par exemple, la Commission de recherche de l'Académie suisse des sciences humaines reçoit en 1988 du FNRS 180 000 francs destinés à permettre à de jeunes scientifiques n'exerçant plus leur activité au sein d'une université, de se perfectionner pendant une année. Ce perfectionnement doit s'accomplir en règle générale dans un établissement de recherche étranger, mais peut exceptionnellement avoir lieu en Suisse lorsque la situation des données à traiter l'exige. Les bourses varient entre 24 000 et 40 000 francs selon la situation familiale et le lieu du séjour d'étude. Le requérant doit être titulaire d'une licence qui promette de conduire à une thèse de doctorat de très bonne qualité ou avoir obtenu ce grade. Le candidat doit présenter une invitation de l'établissement de recherche étranger dans lequel il entend se perfectionner ou réaliser un projet personnel.

Qu'en est-il actuellement des demandes de bourses dans ce domaine? En automne 1987, la Commission de recherche de l'ASSH n'en a pas reçu une seule. Sur les 160 000 francs à disposition, 70 000 francs ont dû être rendus au Fonds national. Ceci laisse présager de sérieux problèmes quant à l'occupation des chaires universitaires suisses dans les années à venir. La Commission de recherche de l'ASSH est prête à donner toute information voulue au sujet des bourses de jeunes chercheurs. Elle invite les jeunes scientifiques intéressés à faire usage des possibilités à disposition.

Hans Aebli, président de la Commission de Recherche de l'ASSH, 3001 Berne, Hirschengraben 11 / CP 2535, Tél. 031 22 33 78 (demander Mme Stehelin).